

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA POSSONNIERE**

SEANCE DU 4 AVRIL 2025

DATE DE CONVOCATION : 28 mars 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS ÉLUS : 19
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 15
QUORUM DE L'ASSEMBLEE : 10
NOMBRE DE VOTANTS : 17

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre du mois d'avril, à vingt heures les membres du Conseil Municipal de la commune de LA POSSONNIERE se sont réunis à la Mairie dans la salle du Conseil Municipal de LA POSSONNIERE sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. Jacques GENEVOIS, Maire ;

~~M. Alain FAGAT~~, Mme Béatrice MECHIN, M. Julien RAVARY, Mme Sylvie MARGOTTIN, M. Dominique FAYOLA, adjoints ;

Mme Charlotte GRIMAUULT, Mme Nathalie PICHARD, conseillères déléguées ;

~~Mme Annie PODEUR~~, Mme Ginette ALBERT, ~~Mme Emmanuelle ROUSSEAU~~, ~~M. Guy PERRET de la ROËRE~~, M. Frank BLACHÈRE, Mme Bernadette BEAUPÈRE, M. Cédric LESAGE, M. Gildas BURY, M. Maxime OUVRARD, M. Camille JEANNEAU, M. Francis LACOSTE, conseillers.

Absents : M. Alain FAGAT, Mme Emmanuelle ROUSSEAU.

Pouvoirs : M. Guy PERRET de la ROËRE donne pouvoir à M. Julien RAVARY,
Mme Annie PODEUR donne pouvoir à M. Jacques GENEVOIS.

Désignation du secrétaire de séance : Mme Nathalie PICHARD

Assistait en outre à la réunion : Mme Aude MIDY, secrétaire générale.

Approbation du compte-rendu de la séance du 7 mars 2025 : le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Information :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de reporter au prochain conseil municipal les deux délibérations concernant les conventions de rétrocession pour les lotissements privés des Guigniers et rue Joséphine Baker car les services de la Communauté de communes Loire Layon Aubance ont noté des modifications à apporter auxdites conventions avant vote.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

2025-04-001 – AFFAIRES INTERCOMMUNALES : RAPPORT D'ACTIVITE ET RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE CCLLA

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le rapport d'activités et de développement durable 2024 de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance a été présenté en Conseil communautaire le jeudi 20 mars dernier. Il retrace les éléments marquants de l'année 2024 à travers les grands éléments budgétaires et les temps forts, ainsi que les actions engagées dans les différentes compétences communautaires. (documents disponibles en mairie ou sur le site

de la CCLLA <https://www.loire-layon-aubance.fr/publications/rapport-de-developpement-durable-2024/>).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les compétences de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **PREND** acte de la présentation du rapport d'activités 2024 de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance, et du rapport de développement durable qui y est annexé.

2025-04-002 – AFFAIRES INTERCOMMUNALES : SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Monsieur le Maire expose :

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage (SDAGV) est un document de planification qui facilite l'organisation de l'accueil des gens du voyage sur le territoire. Il détermine, au sein du département, les secteurs géographiques d'implantation et les communes où doivent être réalisés :

- des aires permanentes d'accueil, ainsi que leur capacité ;
- des terrains familiaux locatifs aménagés, destinés à l'installation prolongée de résidences mobiles, ainsi que le nombre et la capacité des terrains ;
- des aires de grand passage, destinées à l'accueil des gens du voyage se déplaçant collectivement à l'occasion des rassemblements traditionnels ou occasionnels, ainsi que la capacité et les périodes d'utilisation de ces aires.

Ce schéma définit également :

- les conditions dans lesquelles l'État intervient pour assurer le bon déroulement de ces rassemblements traditionnels ou occasionnels et des grands passages ;
- ainsi que la nature des actions à caractère social destinées aux gens du voyage.

Il est élaboré et approuvé :

- par le préfet et par la présidente du Conseil départemental.

L'élaboration, la mise en œuvre et la révision de ce schéma s'appuie en particulier sur une commission consultative qui comprend notamment des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés, des représentants des gens du voyage et des associations intervenant auprès des gens du voyage.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **PREND** acte de la présentation du schéma départemental d'accueil des gens du voyage

2024-04-003 – AFFAIRES COMMUNALES : SUIVI DES DOSSIERS COMMUNAUX ET DES PROJETS**Cœur de village :**

- Vendredi 4 avril, rencontre en mairie entre Meldomys et les professionnels de santé au sujet de la livraison du bâtiment et les modalités de location. Livraison des bâtiments prévue en novembre (aménagements spécifiques à faire par les utilisateurs). L'enveloppe extérieure de la pharmacie est finie. Maison médicale, enveloppe extérieure en cours de finition. Pour la Maison médicale et la pharmacie les aménagements intérieurs suivent leur cours, les plannings sont respectés. L'entreprise Colas est entrain de réaliser le raccordement de l'assainissement des deux bâtiments, les pierres extraites ont été mises de côté et serviront pour Id Verde. Pas de dentiste à ce jour.
- Les stationnements autour de la place de la mairie seront disponibles mi-avril.
- Les aménagements paysagers sont en cours de finition place de la mairie., ils seront finis fin juin. Place de la mairie le mobilier urbain commence à être posé : bancs près de la boulangerie, les appuis vélos vont arriver, ainsi que les potelets et chasse-roues.
- Le basculement sur le nouveau transformateur électrique est réalisé. La haie le long de la rue Joséphine Baker est en cours de mise en place.
- Si les bâtiments sont livrés fin novembre, le salon de coiffure et le cabinet médical actuels pourront être démolis en janvier.

Projet d'aménagement espace vert du Clos neuf :

ce chantier s'est bien déroulé sur 3 jours en mars, avec les étudiants du Lycée du Fresnes, l'espace a été réaménagé. Une table a été fabriquée, ainsi que des jeux (molkky, palet, morpion) qui sont mis à disposition dans un casier de rangement. Les poteaux des entrées à cet espace ont été repeints, de la pelouse a été semée.

Rue de Bel Air :

la résine a été appliquée, les signalisations horizontales aussi. Il reste les panneaux et potelets à installer (semaine 16). L'entrée du parking de Saint-Martin a été réalisée, ainsi que le marquage des places.

Parking Castors :

le marquage des places a été effectué, le parking est bien utilisé par les voyageurs, les retours des riverains sont satisfaisants.

2024-04-004 – FINANCES - BUDGET PRINCIPAL : CHANGEMENT D'ARTICLE POUR TRAVAUX SIEML CŒUR DE VILLAGE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Julien RAVARY adjoint chargé des finances qui expose :

Les dépenses faites auprès du SIEML sont habituellement imputées à la section de fonctionnement. Cependant dans le cadre de l'opération Cœur de village, les montants étant conséquents, nous avons sollicité le conseil des services de la Trésorerie afin de voir dans quelle mesure il pouvait être envisagé de les imputer à la section d'investissement.

Pour les dépenses déjà effectuées sur l'exercice 2024, et dans un souci de cohérence des comptes, il nous est possible de régulariser les imputations des mandats déjà réglés au moyen de la présente proposition de délibération. (N.B. : ces éléments ont été présentés et validés en commission finances le 17 février 2025).

Les montants et articles concernés sont les suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
COMPTE		OBJET	MONTANT
CHAPITRE 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
65568	MD-1037-BD114-2024	sieml cœur de village-réseau télécom	99,07 €
65568	MD-1038-BD114-2024	sieml cœur de village-réseau télécom	1 320,93 €
65568	MD-1039-BD114-2024	sieml cœur de village-réseau éclairage public	37 878,61 €
65568	MD-1067-BD115-2024	sieml cœur de village-borne marché	307,78 €
65568	MD-1068-BD115-2024	sieml cœur de village-borne marché	4 063,67 €
TOTAL			43 670,06 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
COMPTE		OBJET	MONTANT
CHAPITRE 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS			
op186-2315 (puis 2152)		sieml cœur de village-réseau télécom	99,07 €
op186-2315 (puis 2152)		sieml cœur de village-réseau télécom	1 320,93 €
op186-2315 (puis 2152)		sieml cœur de village-borne marché	307,78 €
op186-2315 (puis 2152)		sieml cœur de village-borne marché	4 063,67 €
CHAPITRE 204 - SUBVENTION D'EQUIPEMENT			
op186-2324 (puis 2041582)		sieml cœur de village-réseau éclairage public	37 878,61 €
TOTAL			43 670,06 €

Monsieur Julien RAVARY propose au conseil municipal de bien vouloir approuver les modifications proposées.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **DIT** que les articles d'imputation des montants réglés au SIEML sur le budget 2024 peuvent être régularisés tels que présentés dans le tableau ci-dessus,
- **DEMANDE** au Service de Gestion Comptable de bien vouloir effectuer ces régularisations,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

2024-04-005 – FINANCES - BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Julien RAVARY adjoint chargé des finances. Il rappelle que le compte financier unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Le C.F.U. vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales. La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de la qualité des comptes.

L'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que si le Maire peut assister au Conseil Municipal où sont votés les comptes de la commune, il doit se retirer de la salle au moment du vote.

Le compte financier unique pour le budget principal est clôturé avec les résultats détaillés ci-après, (N.B. : ces éléments ont été présentés et validés en commission finances le 17 mars 2025) :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 224 365.60 €.

Pour ce qui est des recettes de fonctionnement, nous avons un CFU qui s'établit à 2 618 062.06 €.

Les dépenses d'investissement à 1 340 486.47 € et les recettes d'investissement pour 1 560 906.95 €.

Monsieur RAVARY présente les dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	BP 2024	Réalisé	CA 2023	%N-1
011	Charges à caractère général	581 577,39 €	450 082,49 €	385 560,13 €	16,7%
012	Charges de personnel	558 100,00 €	557 389,98 €	482 248,11 €	15,6%
014	Atténuations de produits	203 651,61 €	200 309,61 €	211 323,25 €	-5,2%
023	Virement section d'Invest	176 998,73 €	- €	- €	/
042	Opérations d'ordre de transfert entre ser	94 460,27 €	425 932,03 €	91 949,14 €	/
65	Autres charges de gestion courant	599 896,00 €	558 882,66 €	473 673,11 €	18,0%
66	Charges financières	30 000,00 €	26 206,59 €	29 650,01 €	-11,6%
67	Charges spécifiques	5 700,00 €	5 562,24 €	323,05 €	/
		2 250 384,00 €	2 224 365,60 €	1 674 726,80 €	/

FOCUS sur le chapitre 11

Chapitre 11	BP 2024	CA 2024	CA 2023	%
6042 Achat de prestations de services	92600	104344,98	87950,97	18,64
60612 Energie ; électricité	110000	98625,56	76947,25	28,17
60633 Fournitures de voirie	8100	10480,59	7232,48	44,91
61 Entretien et réparations	39200	39665,70	27358,30	44,99
6156 Maintenance	29770	32545,27	33097,39	-1,70
6262 Frais telecommunications	14038	16025,53	13611,76	17,73
TOTAL Chapitre 11	581577,39	450082,49	385560,13	16,73

FOCUS sur le chapitre 65

Chapitre 65	BP 2024	CA 2024	CA 2023	%
65568 Autres contributions obligatoires	162254	34554,00	34964	-1,18
65748 Subventions aux associations	309078	308341,99	317945,76	-3,03
65568 Autres contributions obligatoires	162254	124369,40	34084,74	64,88
TOTAL Chapitre 65	599896	558882,66	473673,11	18,00

Recettes de fonctionnement (hors résultat 2023) :

Chapitre	Libellé	BP 2024	Réalisé	CA 2023	%N-1
002	Résultat de fonctionnement	280 000,00 €			
013	Atténuation de charges	3 500,00 €	28 413,01 €	6 347,70 €	/
042	Opération d'ordre	87 859,00 €	153 791,36 €	73 644,87 €	/
70	Produits des services	253 411,00 €	301 648,19 €	303 067,45 €	-0,47%
73	Impôts et taxes	24 000,00 €	116 255,74 €	26 306,00 €	*
731	Fiscalité locale	978 431,00 €	1 081 039,97 €	1 137 249,34 €	*
74	Dotations et participations	543 604,00 €	603 312,54 €	616 948,65 €	*
75	Autres produits de gestion	79 579,00 €	79 677,57 €	88 903,32 €	-10,38%
77	Produits spécifiques	- €	253 923,68 €	1 398,48 €	/
77					
		2 250 384,00 €	2 618 062,06 €	2 253 865,81 €	

FOCUS sur le chapitre 70

Chapitre 70	BP 2024	CA 2024	CA 2023	%
7311 Concession cimetièr	3300	4720,00	4498	4,93
70323 Redevance du domaine public	14000	30086,72	32641,49	-7,83
7062 Redevances des services culturel	1500	1400,00	2467	-43,25
7066 Redevance des services a caractere social	17160	11918	17995,2	-33,77
7067 Redevances services perisco et d'enseignem	210951	251960,01	230967,78	9,09
TOTAL Chapitre 70	253411	301648,19	303067,45	-0,47

Dépenses d'investissement :

Chapitre	Libellé	BP 2024	Réalisé	CA 2023	%N-1
40	Opérations d'ordre de transfert	87 859,00 €	153 791,36 €	73 644,87 €	
41	Opérations patrimoniales	1,00 €	1,00 €		
16	Emprunts et dettes assimilées	332 100,00 €	119 662,89 €	116 404,18 €	
20	Immobilisations incorporelles	40 000,00 €	6 771,60 €	9 223,20 €	*
204	Subventions d'équipements versées	87 000,00 €	84 803,14 €	67 508,86 €	
21	Immobilisations corporelles	360 434,00 €	297 500,29 €	295 882,45 €	**
23	Immobilisations en cours	1 495 624,31 €	572 202,37 €	225 656,44 €	***
4581186	CO Maîtrise d'ouvrage cœur de village	250 000,00 €	- €		
458193	CO Maîtrise d'ouvrage parking snfc	20 000,00 €	105 753,82 €		
		2 673 018,31 €	1 340 486,47 €	788 320,00 €	/

- * logiciels mairie
- ** 15 k€ platelage guinguette
25 k€ véhicule électrique
55 k€ transformateur
35 k€ terrain tennis
10 k€ petites goganes
87 k€ salle à plat
12 k€ square des alouettes
5 k€ commerces (LED poss'café ; fournil boulangerie ; coiffeur...)
7 k€ acquisitions foncières

- *** 546 K€ Cœur de village
13 k€ PLU

Recettes d'investissement (hors résultat 2023) :

Chapitre	Libellé	BP 2024	Réalisé	CA 2023	
001	Solde d'exécution section d'Inv reporté	688 969,03 €			
021	Virement section fonctionnement	176 998,73 €	- €	193,97 €	
024	Produits de cessions	248 510,00 €	- €		
040	Opérations d'ordre de transfert	94 460,27 €	425 932,03 €	91 949,15 €	
041	Opérations patrimoniales	1,00 €	1,00 €		
10	Dotations, fonds divers et réserve	670 783,88 €	667 577,07 €	466 171,74 €	*
13	Subventions d'investissement	322 195,40 €	247 396,85 €	158 808,34 €	**
16	Emprunts et dettes assimilées	201 100,00 €	- €	184,71 €	
4582186	Co maîtrise d'ouvrage cœur de village	250 000,00 €	220 000,00 €		
458299	Co maîtrise d'ouvrage parking sncf	20 000,00 €	- €		
		2 673 018,31 €	1 560 906,95 €	717 307,91 €	

Monsieur Julien Ravary rappelle les informations étudiées en commission finances, concernant notamment l'état de la dette et les ratios.

Structure de la dette :

Objet du prêt	fin	Taux	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Ecole élémentaire	2028	3,44%	42 149	42 149	42 149	42 149	42 149	42 055			
Resto scolaire	2029	0,54%	20 558	20 558	20 558	20 558	20 558	20 558	15 419		
Ponton	2031	3,43%	83 162	83 162	83 162	83 162	83 162	83 162	83 162	83 162	83 162
TOTAL dette actuelle			145 869	145 869	145 869	145 869	145 869	145 775	98 580	83 162	83 162
Capital restant dû au 01/01				783 100	643 648	516 746	386 040	251 436	160 085	81 410	

Ratios financiers au 31/12/2024

TRESORERIE	: 1 729 K€ soit 376 jrs/fds de roulement (1554 K€ et 338 j n-1)	{60 à 90 jours}
ENCOURS DE LA DETTE	: 783 K€ soit 313 € / habitant	{640 € / h}
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	: 1.9 ans.	{5.1 ans}
TAUX EPARGNE BRUT	: 16.57 %	{15%}
TAUX EPARGNE NET	: 11.27 %	{7 %}
TAUX DE RIGIDITE (CH12+ACH.DETTE)	: 35.46 %	{seuil alerte 55 %}
BFR JOURNALIER (hors investissement)	: 4 930 € / jour	

Le résultat de clôture exposé ci-après sera repris lors du vote de la décision modificative n°2.

INVESTISSEMENT	
RECETTES	1 560 906,95 €
DEPENSES	1 340 486,47 €
résultat 2024	220 420,48 €
résultat 2023	688 969,03 €
RESULTAT cumulé 2024	909 389,51 €

FONCTIONNEMENT	
RECETTES	2 618 062,06 €
DEPENSES	2 224 365,60 €
résultat 2024	393 696,46 €
DM résultat 2023	280 000,00 €
RESULTAT cumulé 2024	673 696,46 €

Monsieur Julien Ravary propose au conseil municipal de bien vouloir voter le compte financier unique du budget principal pour l'exercice 2027.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **ADOpte le compte financier unique du budget principal pour l'exercice 2024**
- **ARRETE les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.**
- **RAPPELLE que Monsieur le Maire est sorti de la salle lors du vote du Compte Financier Unique**

2024-04-006 – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Julien RAVARY adjoint chargé des finances. Il rappelle que les éléments financiers suivants ont été présentés et validés par la commission finances du 17 mars dernier.

Considérant que le compte financier unique de l'exercice 2024 confirme en tous points les résultats du budget primitif 2024,

Considérant les résultats suivants issus du compte financier unique de l'année 2024 :

- Un excédent cumulé de la section d'investissement de 909 389.51 €.
- Un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 673 696.46 €.

Monsieur le Maire propose l'affectation des résultats suivants :

- 909 389.51 € en « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » au compte 001
- 473 696.46 € au compte 1068 « excédent capitalisé »,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- APPROUVE ces résultats,
- APPROUVE le report de l'excédent cumulé de la section d'investissement au compte 001 de la somme de 909 389.51 €
- APPROUVE l'affectation au compte 1068 de la somme de 473 696.46 €
- APPROUVE le report en excédent de fonctionnement au compte 002 de la somme de 200 000 €.

2024-04-007 – FINANCES - BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Julien RAVARY, adjoint aux finances, qui indique qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative au budget de la commune, pour intégrer les résultats de 2024 précédemment adoptés, et mettre à jour certaines lignes de crédit selon le tableau qui suit. Ces éléments ont été présentés et validés lors de la commission finances du 17 mars dernier :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
COMPTE	OBJET	MONTANT	COMPTE	OBJET	MONTANT
CHAPITRE 011	Charges à caractère général		CHAPITRE 002	Résultat de fonct reporté	
60612	énergie électricité	30 000,00 €	002	Résultat de fonct reporté	200 000,00 €
60621	combustibles	20 000,00 €			
6068	fournitures non stockées	94 500,00 €			
617	prestation de service RGPD	10 000,00 €			
6232	fêtes et cérémonies sacem	500,00 €			
CHAPITRE 12	Charges de personnel				
6453	cotisation caisse de retraite	20 000,00 €			
CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante				
65568	sieml cœur de village	- 119 000,00 €			
CHAPITRE 67	Charges spécifiques				
673	titre annulé sur excercice antérieur	500,00 €			
CHAPITRE 014	Atténuation de produit				
739211	AC FONC	24 500,00 €			
CHAPITRE 023	virement à la section d'investissement				
023	virement à la section d'investissem	119 000,00 €			
	TOTAL	200 000,00 €		TOTAL	200 000,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
COMPTE	OBJET	MONTANT	COMPTE	OBJET	MONTANT
CHAPITRE 204	Immobilisations en cours		CHAPITRE 002	Solde d'exécution de la sect° d'investissem reporté	
op200-2041511	AC investissement (étude gest'des eaux pl	2 700,00 €	001	Solde d'axécut° de la sect° d'inv reporté	909 389,51 €
op186-2324 (puis 2041582)	SIEML-éclairage public	102 500,00 €	CHAPITRE 021	virement de la section de fonctionnement	
CHAPITRE 21	Immobilisations		021	virement de la section de fonctt	119 000,00 €
op 117-2152	compteur Guinguette	2 000,00 €	CHAPITRE 10	Dotations	
CHAPITRE 23	Immobilisations en cours		1068	affectation du résultat	473 696,46 €
op186-2315 (puis 21538)	SIEML-télécom	3 900,00 €	CHAPITRE 16	Emprunts	
op186-2315 (puis 2152)	SIEML-borne marché	12 600,00 €	1641	emprunt en euros	-678 911,77 €
op186-2313	cœur de village	699 474,20 €			
	TOTAL	823 174,20 €		TOTAL	823 174,20 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- APPROUVE la décision modificative n°2 au budget principal telle qu'elle vient d'être présentée ci-dessus

2025-45-008 – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DES TAUX POUR L'ANNEE 2025

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Julien RAVARY qui explique aux membres du Conseil Municipal sont tenues de voter un taux d'imposition pour l'année 2025 (article 1636 b sexies du code général des impôts).

BP 2025	Evolution des bases +1 % / Baisse des compensations			
	Bases prévisionnelles	Evolution des bases	Taux	Produit net budgété
T.H.S	163 418	1%	14,96	24 447
T.F	1 992 730	1%	47,39	944 655
T.F.N	127 058	1%	37,81	48 040
Total				1 017 142
Compensation T.H				13 233
Coef correcteur				62 237
Total budget				1 092 612

2025	Produits net notifié 2025 sans changement de taux			
	Bases prévisionnelles	Evolution des bases	Taux	Produit net notifié
T.H.S	158 200	-2,22%	14,96	23 667
T.F	2 017 000	2,23%	47,39	955 856
T.F.N	129 100	5,55%	37,81	48 813
Total				1 028 336
Compensation T.H				13 133
Coef correcteur				62 994
Total budget				1 104 463

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux des impôts locaux.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- VOTE les taux d'imposition, tels qu'ils ont été présentés ci-dessus sans augmentation pour l'année 2025
- THS 14,96 %, TF 47,39 %, TFN 37,81%.

2025-05-009 – CAMPING : CONTRAT SAISONNIER

Monsieur Dominique FAYOLA ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la gestion estivale du camping, il convient de recruter deux agents saisonniers en CDD sur la base de l'article 3 alinéa 2 de la Loi du 26 janvier 1984, en prévision de la période allant du 18 avril au 15 septembre 2025.

Ces agents seront rémunérés sur la base de l'indice brut 367 indice majoré 366 au 1^{er} échelon de l'échelle indiciaire n°1 sur le poste suivant :

- Entretien et accueil camping : deux adjoints techniques non titulaires à temps non complet, taux d'emploi maximum de 60%, pour une durée maximum de trois mois.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le recrutement de deux emplois temporaires pour la gestion estivale du camping.
- **DIT** que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366
- **DECIDE** que ces agents assureront des missions concernant l'entretien et accueil du camping : adjoint technique non titulaire à temps non complet, taux d'emploi maximum de 60%,

2025-04-010- SUIVI DU TRAVAIL DES COMMISSIONS : DYNAMIQUE, SOLIDAIRE, CONVIVIALE

Solidaire : travail sur les objectifs de la politique communale enfance jeunesse sur 4 thématiques : permettre à l'enfant de se construire, s'enrichir au contact des autres, être acteur de son territoire, se saisir des enjeux actuels.

Conviviale : 24 mai un été à La Posso débute avec Jazz à la Posso et finit les 19/20 septembre avec la venue de Thomas Croisière. Le cinéma de plein air transformé en projection au Ponton pour éviter les aléas de la météo. Festival à Fond de cale, spectacle NTP, fête du port...

Dynamique : recensement des places de stationnement pour le PLU (parking), et terrain voyageurs, réflexion devenir du terrain à côté de la micro-crèche.

QUESTIONS DIVERSES :

Caméras de surveillance : Francis LACOSTE a pris contact avec la gendarmerie afin d'envisager un accompagnement et une information sur les dispositifs qui existent. Un audit pourra être réalisé, les résultats nous permettront de faire un choix éclairé. Invitation pour le prochain conseil municipal le 5 mai.

Le 7 mai prochain visite d'un site réhabilité sur l'île Saint-Denis (Paris). Lil'O = transformation de la friche industrielle en îlot de verdure et de biodiversité au cœur du projet. <https://www.halage.fr/lilo>
Alain FAGAT, Jacques GENEVOIS, Francis LACOSTE, Aude MIDY pour la commune ainsi que le président de la communauté de communes Marc SCHMITTER et Hélène GARNIER directrice de l'aménagement et de la transition écologique.

Tour de table :

Camille JEANNEAU : les éco-délégués de l'école des Goganes remercient pour l'arrivée des moutons Vanille et chocolatine en éco pâturage.

Charlotte GRIMAULT : le triathlon d'Angers passera sur la commune les 17 et 18 mai, petit circuit vélos le samedi, le dimanche le grand.

Nathalie PICHARD informe que :

- l'Association Gens de Louère a restauré le passe cheval suite au sinistre passé, cela a coûté 45 400 €. Des subventions ont été perçues notamment grâce au dispositif de collecte de fonds privés de la Fondation du Patrimoine. Une nouvelle présidence collégiale a été mise en place.

- L'association Cinévillages se porte très bien, il y a une bonne affluence aux séances de cinéma, les 10 ans de la création de l'association seront fêtés cette année à La Possonnière le 16 septembre avec 10 h de projection en continu.

Cédric LESAGE questionne la date de livraison du lotissement rue Joséphine Baker = une maison est déjà occupée, et les autres poursuivent leur construction. Le lotisseur finalisera la voirie lorsque les constructions seront achevées.

Heure de fin du Conseil Municipal : 22h30

Prochain Conseil Municipal le lundi 5 mai 2025

et vendredi 6 juin – vendredi 5 juillet

Liste des délibérations prises lors de la séance du 4 avril 2025 :

<u>2025-04-001 – AFFAIRES INTERCOMMUNALES : RAPPORT D'ACTIVITE ET RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE CCLA</u>	23
<u>2025-04-002 – AFFAIRES INTERCOMMUNALES : SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE</u>	24
<u>2024-04-003 – AFFAIRES COMMUNALES : SUIVI DES DOSSIERS COMMUNAUX ET DES PROJETS</u>	25
<u>2024-04-004 – FINANCES - BUDGET PRINCIPAL : CHANGEMENT D'ARTICLE POUR TRAVAUX SIEML CŒUR DE VILLAGE</u>	25
<u>2024-04-005 – FINANCES - BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024</u>	26
<u>2024-04-006 – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS</u>	30
<u>2024-04-007 – FINANCES - BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°2</u>	31
<u>2025-45-008 – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DES TAUX POUR L'ANNEE 2025</u>	32
<u>2025-05-009 – CAMPING : CONTRAT SAISONNIER</u>	32
<u>2025-04-010– SUIVI DU TRAVAIL DES COMMISSIONS : DYNAMIQUE, SOLIDAIRE, CONVIVIALE</u>	33
<u>QUESTIONS DIVERSES :</u>	33

Le Maire,
Monsieur Jacques GENEVOIS



La secrétaire de séance,
Mme Nathalie PICHARD